

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 14 avril 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH2307546A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 14 avril 2023, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2023, aux concours externes et internes pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 241, ainsi répartis :

- concours externes : 97 ;
- concours internes : 144.

En outre, 27 postes seront offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

A défaut de candidat qualifié inscrit sur la liste d'aptitude établie par le ministre chargé de la défense en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre pour exercer les fonctions de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, le ou les emplois vacants ne peuvent être pourvus qu'en satisfaisant aux priorités définies à l'article L. 242-7 du même code et selon la procédure définie aux articles R. 242-17 et suivants du même code.

A défaut de candidat qualifié pour exercer les fonctions de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ou en cas de refus du candidat, les emplois non pourvus dans les conditions définies à l'article L. 242-7, s'ajoutent aux emplois à pourvoir au titre du recrutement suivant dans les conditions définies à l'article R. 242-21.

Enfin, 19 postes seront offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition des postes offerts - Session 2023

Académies	Concours externe	Concours interne	Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Administration centrale	3	4		1
Amiens		12	1	1
Besançon	4			
Créteil		5	1	
Grenoble	14	12	3	1
Guadeloupe		2		
Lille	30	45	10	6
Lyon	3	3	1	
Nancy-Metz	7	10	2	

Académies	Concours externe	Concours interne	Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Normandie	9	15	3	3
Orléans-Tours	8	4	2	
Paris	7	7		6
Poitiers		9	1	
Reims	2	3	1	
Rennes	5			
Toulouse		10	1	1
Versailles	5	3	1	
TOTAL	97	144	27	19